



SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT URBAIN
Le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX
Téléphone : 01.47.75.96.29.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

Délibération n° 1237

Objet : Approbation du schéma directeur révisé à 10 ans des réseaux de chaleur et de froid de GENERIA

Séance du Comité du 17 décembre 2025 sur convocation adressée aux membres le 11 décembre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq le 17 décembre 2025 à 16h30, les membres composant le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis à leur siège social sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président
Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, vice-Président,
Madame Samia KASMI, vice-Président,
Mesdames Anne-Marie AMSELLEM, Patricia PENTURE, Stéphanie SOARES
Messieurs Vincent FRANCHI, Philippe POUTHE, Robert BERNASCONI, Julien SAGE,

A DONNE POUVOIR :

Monsieur Yves REVILLON à Monsieur Jacques KOSSOWSKI

Lesquels forment la majorité des 11 membres du Comité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L 2121-17 et L 2121-20 du code général des collectivités territoriales.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu, le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2224-38, L. 5721-1 et suivants ainsi que ses articles L.1411-1 et suivants,

Vu, le Code de l'énergie,

Vu, la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu, la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu, la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu, la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu, l'arrêté ministériel du 30 Avril 1965 autorisant la création et approuvant les statuts du Syndicat Mixte composé du Département, des Communes de Courbevoie, Nanterre et Puteaux pour assurer le chauffage urbain, et le cas échéant, la climatisation des immeubles situés dans le périmètre de la zone de La Défense,

Vu, les statuts du Syndicat GENERIA approuvé par arrêté préfectoral DCL/BCLI n°2019-199 en date du 14 octobre 2019,

Vu, les circulaires ministérielles du 25 septembre, 2 octobre 1974 et 3 février 1986 relatives à la création et au fonctionnement des Syndicats de Communes et des Syndicats Mixtes,

Vu, la délibération du Comité syndical n°1097 du 24 juin 2020 approuvant la mise à jour du schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid GENERIA adopté le 3 novembre 2016

Vu, l'avis du Comité de Pilotage du Schéma Directeur en date du 15 octobre 2025,

Vu, le rapport de M. le Président du Conseil Syndicat N°8.

Considérant que le Syndicat assure la mission de service public de production et de distribution de chaleur et de froid sur le territoire de la Défense et porte, à ce titre, la planification des développements et évolutions du réseau ;

Considérant que les lois du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique imposent aux réseaux publics de chaleur et de froid la réalisation et l'actualisation régulière d'un schéma directeur ;

Considérant que ce document constitue l'outil de programmation permettant d'anticiper les évolutions techniques et énergétiques du réseau, d'assurer son développement maîtrisé, et de définir les investissements nécessaires à l'augmentation de la part d'énergies renouvelables et de récupération ;

Considérant que le précédent schéma directeur adopté en 2017, à l'horizon 5 ans, concernant en particulier le projet agro-pellet a permis d'engager des actions structurantes, notamment la mise en œuvre de la filière biomasse solide (agro-pellets) mise en service en 2023, permettant à terme d'éviter près de 54 000 tonnes de CO₂ sur le réseau historique ;

Considérant que le Syndicat a engagé en septembre 2024 la révision de ce schéma directeur afin de renforcer la décarbonation du service, de travailler sur l'évolution tarifaire et d'identifier de nouveaux axes de développement du réseau, incluant notamment les extensions, interconnexions et solutions de rafraîchissement.

Considérant que cette démarche a fait l'objet d'un processus concerté impliquant un comité de pilotage, un comité technique et un comité de concertation réunissant les parties prenantes à l'échelle locale, ainsi que les autorités compétentes à l'échelle nationale, lesquels ont émis un avis favorable sur les orientations et conclusions du schéma directeur

DELIBERE

ARTICLE 1 – Est approuvé le schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid de GENERIA couvrant un horizon de dix ans, joint en annexe de la présente délibération composé des documents suivants :

- Démarche générale et synthèse (annexe n°1) ;
- Rapport de restitution de la révision du schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid de GENERIA et ses annexes (annexe n°2).

ARTICLE 2 – La présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine et publiée par voie d'affichage sur le site internet du Syndicat.


Le Président du Comité Syndical

Jacques KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4, boulevard de l'Hautil, BP 3032- 95027 Cergy-Pontoise cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. »

Vote pour : 11

Vote contre :

Abstention :

Délibération transmise en préfecture le : **19 DEC. 2025**

Affichage sur le site internet du Syndicat le : **31 DEC. 2025**

COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2025

RAPPORT DE PRESENTATION

DOSSIER POUR DECISION N°8 – APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR REVISE A 10 ANS DES RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID DU SYNDICAT GENERIA

Les travaux engagés en 2024 pour la révision du schéma directeur du réseau public de chaleur et de froid du Syndicat ont abouti à la définition d'une trajectoire consolidée de développement et d'évolution du service sur un horizon de dix ans.

Cette révision fait suite au premier schéma adopté en 2017, qui avait permis de structurer la modernisation du service et d'engager des actions majeures, notamment la filière agro-pellets mise en service en 2023, contribuant de manière significative à la réduction des émissions et à l'amélioration du mix énergétique.

La nouvelle démarche a permis d'actualiser les éléments techniques, économiques et territoriaux applicables aux réseaux de chaleur et de froid, au regard, d'une part, des évolutions observées sur le périmètre desservi et, d'autre part, des objectifs liés à la transition énergétique et à la maîtrise des charges supportées par les usagers.

Cette démarche répond aux obligations applicables aux réseaux mis en service entre 2009 et 2019 et doit permettre de disposer d'une stratégie structurée à horizon de dix ans, intégrant les enjeux énergétiques, économiques et environnementaux du service.

L'élaboration du nouveau schéma directeur s'est appuyée sur une démarche concertée, associant des réunions techniques, des comités de pilotage et des temps d'échanges dédiés. Ces travaux ont mobilisé les services du Syndicat, le délégataire, les collectivités membres ainsi que les autorités concernées dans le cadre de leurs compétences sectorielles. Cette concertation a permis de confirmer les besoins à court, moyen et long termes, d'évaluer les capacités de développement du réseau et d'arrêter des orientations cohérentes avec les objectifs de service public poursuivis.

Les travaux ont conduit à la formalisation d'une stratégie permettant de renforcer le niveau de décarbonation du service, de sécuriser les modalités d'exploitation et de maîtriser les trajectoires tarifaires. Les orientations retenues intègrent la poursuite de l'optimisation des capacités existantes, la programmation d'investissements nécessaires à la pérennité du réseau, ainsi que la prise en compte des perspectives de raccordement et de structuration territoriale identifiées pour les années à venir. Cette programmation à horizon de dix ans offre un cadre clair pour le pilotage technique et économique de la concession.

La mise en œuvre du schéma directeur fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre des instances techniques et contractuelles prévues. Ce suivi permettra d'apprécier la réalisation des actions inscrites et, le cas échéant, d'ajuster la planification en fonction de l'évolution du contexte réglementaire, énergétique ou urbain.

Ce document constitue ainsi un outil structurant pour assurer la performance, la soutenabilité et la cohérence du service public de distribution de chaleur et de froid sur le périmètre syndical. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition énergétique, de fiabilité des infrastructures et de gestion maîtrisée des coûts supportés par les abonnés.

Le schéma directeur, sa méthodologie d'élaboration ainsi que ses conclusions opérationnelles sont présentés en séance du Comité syndical par l'assistance à maîtrise d'ouvrage ayant accompagné les travaux, afin d'en exposer les résultats et la trajectoire proposée.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver le schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid de GENERIA à horizon dix ans.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.